

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2012

CONVOCACTION DU : 21 février 2012
MEMBRES EN EXERCICE : 15
SECRETAIRE : Paul MONTAUT

L'an deux mille douze et le vingt-huit du mois de février à vingt heures trente minutes, le Comité Syndical du SIVOM du Canton de LASSEUBE régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence d'Aimé SOUMET, Président.

Présents : Philippe BOILLOT, Isabelle BEROT-ABBADIE, Martine RODRIGUEZ, Suzanne SAGE, Albert GOUT, Paul MONTAUT, Isabelle NOUSTY, Jean-Louis VALIANI, Joëlle FABRE, Joëlle LACAZETTE, Gilbert BORDIN, Pierre SERROT

Absents ayant donné pouvoir : Christian CASANAVE qui a donné pouvoir à Suzanne SAGE

Absents excusés : Jean-François RODRIGUEZ,

Secrétaire de séance : Paul MONTAUT

I – APPROBATION DU PV N°5/2011

PV approuvé à l'unanimité.

II - FONCTION PUBLIQUE : MARPA : réorganisation du service de veille de nuit – Modification de la délibération du 30/11/2011

Le Président explique qu'il convient de rectifier une erreur que le projet de réorganisation de la MARPA voté le 30/11/2011 contient une erreur.

En effet, il est précisé dans le projet que « Le travail du dimanche reste compensé par la prime spécifique (0,79 €/heure à ce jour) », or cette indemnité s'élève à 0,74 €/heure (montant fixé par décret).

Le Comité syndical prend note de cette rectification.

VOTES : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

III - FONCTION PUBLIQUE : Mise en place des entretiens professionnels

La Président présente au Comité syndical le projet de mise en place des entretiens professionnels pour le personnel.

L'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale permet, à titre expérimental sur les années 2010, 2011 et 2012, de fonder l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires sur un entretien professionnel qui se substitue à la notation. Il rappelle que la valeur professionnelle sert de base notamment pour le choix des fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne.

Sur cette période expérimentale, la mise en place est facultative et peut concerner tout ou partie du personnel. Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le principe de la mise en place des entretiens professionnels et, le cas échéant, de définir les catégories de personnel concernées.

Le Président propose d'instaurer les entretiens professionnels à partir de l'année 2012 pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité.

Le Comité syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE** d'instaurer les entretiens professionnels à partir de l'année 2012 pour l'ensemble des fonctionnaires de la collectivité.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

IV - FINANCES LOCALES : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Président propose au Comité Syndical de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 € souscrite auprès du Crédit Agricole et arrivant à expiration le 20 mars 2012.

Les conditions financières de ce renouvellement sont les suivantes :

- Tirage du crédit de trésorerie : 8 333,33 € montant déblocage minimum
- Taux variable indexé sur Euribor 3 mois
- Périodicité de révision du taux : trimestrielle
- Remboursement des intérêts : trimestriel
- Remboursement du capital : in fine ou à tout moment, sans frais ni indemnité
- Index + 2,7% de marge bancaire
- Valeur de l'indice de référence : 01/01/2012 : 1,22%
- Frais de dossier et frais de timbres : 800,00 €

Le Comité Syndical, Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole,

AUTORISE le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat du crédit du Crédit Agricole.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

V - FINANCES LOCALES : Approbation du compte de gestion 2011

Le Président présente le Compte de Gestion de l'exercice 2011.

Invité à délibérer sur le Compte de Gestion de l'exercice 2011 et après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical :

APPROUVE le Compte de Gestion 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Montants
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	261 462,08 €
Recettes	335 320,90 €
Excédent de fonctionnement reporté	3 884,95 €
Excédent de clôture	77 743,77 €

<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	60 426,16 €
Recettes	100 700,49 €
Déficit d'investissement reporté	96 879,88 €
Déficit de clôture	46 605,55 €

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2011 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VI - FINANCES LOCALES : Approbation du compte administratif 2011

Le Président présente le Compte Administratif de l'exercice 2011.

Invité à délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2011 et après en avoir pris connaissance, le Comité Syndical :

APPROUVE le Compte Administratif 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Montants
<i>Section de fonctionnement</i>	
Dépenses	261 462,08 €
Recettes	335 320,90 €
Excédent de fonctionnement reporté	3 884,95 €
Excédent de clôture	77 743,77 €
<i>Section d'investissement</i>	
Dépenses	60 426,16 €
Recettes	100 700,49 €
Déficit d'investissement reporté	96 879,88 €
Déficit de clôture	46 605,55 €

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le Président ne participe pas au vote.

VOTES : 13 POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VII - FINANCES LOCALES : Affectation du résultat 2011

Constatant que le Compte Administratif de l'exercice 2011 fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de clôture de **77 743,77 €**,
- un déficit d'investissement de clôture de **46 605,55 €**,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

DECIDE

- D'affecter en section d'investissement (compte budgétaire d'affectation : 1068) une partie du résultat de fonctionnement : **46 605,55 €**,
- De maintenir en section d'investissement (compte budgétaire de report : 001) le déficit d'investissement de clôture : - **46 605,55 €**,
- De maintenir en section de fonctionnement (compte budgétaire de report : 002) l'excédent de fonctionnement : **31 138,22 €**,
- De transmettre la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet des Pyrénées-Atlantiques et à Monsieur le Trésorier d'Oloron-Sainte-Marie.

VOTES : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VIII – DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE POUR LES MARCHES PASSES SANS FORMALITES PREALABLES INFERIEURS A 10 000 € HT

Aucune depuis le dernier SIVOM.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Prochaine réunion de travail sur l'élaboration du budget : le mardi 20 mars 2012.
Prochain SIVOM pour le vote du budget : le 27 mardi mars 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.